

Lettre ouverte à

Monsieur le président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre d'État pour la transition écologique,
Monsieur le ministre des Finances,
Madame la ministre chargée des transports,

Messieurs, Madame,

La France et l'Italie se sont engagées par traité « à construire ou faire construire la partie commune » du projet Lyon-Turin.

Les gouvernements précédents ont fait ratifier par les parlements nationaux des traités visant à atteindre cet objectif malgré de nombreuses interrogations soulevées par les administrations centrales, notamment en ce qui concerne les prévisions et la rentabilité socio-économique.

Aujourd'hui des travaux d'études et de reconnaissance sont sur le point de s'achever. Il faut maintenant décider, dans un cadre budgétaire contraint, si les travaux définitifs doivent être engagés avec notre partenaire italien divisé sur ce sujet.

Ce projet fortement soutenu régionalement, comme l'a rappelé la Cour des Comptes le 1^{er} août 2012, concerne l'ensemble du pays compte tenu des importants financements publics qu'il réclame pour être mené à son terme, à savoir, 10,5 milliards d'euros (valeur 2009) pour le tunnel transfrontalier (selon RFF en 2012) et 26 milliards d'euros (valeur 2012) selon la direction du Trésor.

La création de transports collectifs ou alternatifs est, elle, une urgence publique

Comme l'a confirmé Madame la ministre chargée des transports depuis sa désignation dès 2017, il existe des urgences de maintenance, de régénération et de sécurisation du réseau ferré pour un budget estimé à plus de 20 milliards d'euros par le Sénat. D'autres rapports confirment ces ordres de grandeurs. S'y ajoute celui de la sécurisation et entretien du réseau routier et des ouvrages d'art pour une cinquantaine de milliards d'euros.

L'Italie connaît la même situation avec toutefois deux facteurs aggravants qui ne font que renforcer l'urgence d'interventions publiques confirmée par l'écroulement du pont de Gênes après bien d'autres exemples :

- des malfaçons souvent imputables à des entreprises liées au crime organisé,
- une sismicité accrue à l'origine d'un vieillissement accéléré de l'ensemble des infrastructures italiennes.

Par ailleurs, la création de transports collectifs ou alternatifs afin de limiter l'usage des véhicules individuels est aujourd'hui reconnue, dans tous les territoires, comme une urgence de santé publique et de réduction de l'empreinte environnementale sous toutes ses formes et réclame des budgets conséquents souvent indisponibles. Les priorités et les urgences d'investissements en matière d'infrastructures sont clairement définies par votre gouvernement et l'ensemble des parties prenantes.

Il existe une ligne ferroviaire entre la France et l'Italie et deux itinéraires ferroviaires entre Lyon et Chambéry parfaitement utilisables

Il nous apparaît prioritaire aujourd'hui de faire des choix budgétaires permettant de financer les priorités énoncées ci-dessus, d'autant qu'il existe une ligne ferroviaire entre la France et l'Italie et deux itinéraires ferroviaires entre Lyon et Chambéry parfaitement utilisables après d'importants investissements faits pour des « aménagements » et « opérations de modernisation du tunnel du Montcenis et de mise au gabarit GB1 et de sécurisation ». Ces investissements justifient d'ailleurs des redevances d'usage rappelées dans le *Document de référence de SNCF Réseau* (DRR 2020 édition décembre 2018).

La difficile soutenabilité financière du projet Lyon-Turin est reconnue par les services de l'État ainsi que par la société Lyon-Turin Ferroviaire (devenue Telt) dans son dossier d'enquête publique en 2006 avec des résultats socio-économiques négatifs.

Ce sont les raisons qui nous conduisent à vous demander de suspendre le projet Lyon-Turin au profit des urgences que les territoires, y compris la région Auvergne-Rhône-Alpes, doivent financer et pour lesquelles les ressources financières ne sont pas disponibles. Cette appréciation a été depuis de nombreuses années celles des administrations centrales et de la Cour des comptes. Suivre leurs recommandations apparaîtrait justifié en cette période de contrainte budgétaire tant en France qu'en Italie.

Suspendre le projet Lyon-Turin n'hypothèque pas l'avenir du projet

La France a dépensé pour le projet Lyon-Turin depuis 2001, environ 400 millions d'euros compte tenu des financements européens et italiens. Ces travaux d'études et de reconnaissances ont été menés et resteront disponibles même en cas de suspension du projet. Suspendre le projet Lyon-Turin, et particulièrement tout engagement financier pour des travaux définitifs sur le tunnel transfrontalier, n'hypothèque pas l'avenir du projet et permet de financer les urgences dans la France entière. Si la démonstration de son utilité, qui n'a pas été apportée au Conseil d'orientation pour les infrastructures, venait à être faite le projet pourra être repris.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la demande de suspension de ce projet Lyon-Turin et restons à votre disposition pour des propositions réellement créatrices d'emplois, d'améliorations environnementales et de santé publique.

Vous assurant de notre haute considération, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Premiers signataires :

1. Éric Piolle, maire de Grenoble
2. Pierre Meriaux, conseiller municipal délégué au Tourisme et à la montagne de Grenoble
3. Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère
4. Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique
5. Bertrand Pancher, député de la Meuse
6. Matthieu Orphelin, député du Maine-et-Loire
7. Mathilde Panot, députée du Val-de-Marne
8. Damien Carême, maire de Grande-Synthe
9. Jacques Boutaut, maire de Paris 2^e
10. Ghislaine Senée, maire d'Evrecquemont
11. Georges Oudjaoudi, vice-président de la Métropole de Grenoble
12. Jean-Marc Soubeste, adjoint aux mobilités La Rochelle
13. Pierre Hémon, conseiller délégué mobilités actives de la Métropole de Lyon
14. Vincent Gay, conseiller municipal délégué à l'économie de Crolles
15. Gérard Blanc, conseiller municipal de La Ravoire
16. Gérard Levy, conseiller municipal de Clayes-sous-Bois
17. Yves Jambu, conseiller municipal de Lisieux
18. Jean-Louis Calmettes, conseiller municipal de Decazeville
19. Étienne Lechat, conseiller municipal de Saint-Herblain
20. Benjamin Trocmé, conseiller départemental de l'Isère
21. Thierry Soler, conseiller départemental du Loiret
22. Mounir Satouri, conseiller régional Île-de-France
23. Julien Bayou, conseiller régional Île-de-France
24. Annie Lahmer, conseillère régionale Île-de-France
25. Myriam Laidouni-Denis, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes
26. Jean-Charles Kohlhaas, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes
27. Corinne Morel-Darleux, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes